

PROCES VERBAL
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2024

PRÉSENTS : MM LAMARQUE, BLANCHARD, LABADIE, FUMEY, et Mme NION

ABSENT : Mme CLAVERIE

POUVOIR : M. MUSSOTTE donne pouvoir à M LAMARQUE, M. PRAT à Mme NION et M. DUBOS à M. FUMEY

Secrétaire de séance : M. BLANCHARD

I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

Aucune remarque n'ayant été formulée par le Conseil syndical, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres.

II – RENOUELEMENT DE RÉSEAU d'AEP 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'AEP dans le bourg de la commune de PREIGNAC afin de lutter contre les pertes en eau et de maintenir son taux de renouvellement des réseaux élevé.

Le montant total des travaux pour cette 1ere phase qui s'inscrit dans un programme triennal de renouvellement des réseaux d'eau potable s'élève à 335 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
PREPARATION ET INSTALLATION DE CHANTIER	17 342,50 €	3 468,50 €	20 811,00 €
TERRASSEMENTS	177 753,95 €	35 550,79 €	213 304,74 €
CANALISATIONS	15 606,00 €	3 121,20 €	18 727,20 €
PIECES SPECIALES	3 475,14 €	695,03 €	4 170,17 €
ROBINETTERIE	3 170,16 €	634,03 €	3 804,19 €
BRANCHEMENTS	81 067,12 €	16 213,42 €	97 280,54 €
CONTROLE ET RECEPTION	8 137,80 €	1 627,56 €	9 765,36 €
TOTAL TRAVAUX ENTREPRISE	306 552,67 €	61 310,53 €	367 863,20 €
HONORAIRES MAITRE D'OEUVRE	26 363,53€	5 272,71 €	31 636,24 €
FRAIS DIVERS	2 083,80 €	416,76 €	2 500,56 €
TOTAL ENVELOPPE FINANCIERE	335 000,00 €	67 000,00 €	402 000,00 €
SUBVENTION DEPARTEMENT		13 807,00 €	
SUBVENTION DETR		67 000,00 €	
AUTO FINANCEMENT SIAEP			321 193,00 € TTC

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme ce projet, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, autorise Monsieur le Président à faire la demande de subvention de 20 % au titre de la D.E.T.R sur un montant de travaux HT de 335 000,00 €

III – CRÉATION DE DEUX FORAGES A TOULENNE – DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical le projet de création de deux forages à Toulenné visant à remplacer le forage vieillissant de Barsac et ainsi sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Le montant total des travaux pour cette opération s'élève à 702 912,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
ACHAT DU TERRAIN DE 1 000 m ²	100 000, 00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
TRAVAUX DE FORAGE EOCENE	350 000, 00 €	70 000,00 €	420 000,00 €
TRAVAUX DE FORAGE OLIGOCENE	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL TRAVAUX	550 000,00 €	110 000,00 €	660 000,00 €
HONORAIRES MAITRE D'OEUVRE	35 760,00 €	7152,00 €	42 912,00 €
TOTAL ENVELOPPE FINANCIERE	585 760,00 €	117 152,00 €	702 912,00 €
SUBVENTION AGENCE ADOUR GARONNE		100 000,00 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT		45 000,00 €	
SUBVENTION DETR		175 728,00 €	
AUTO FINANCEMENT SIAEP		382 184,00 € TTC	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme ce projet, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, autorise Monsieur le Président à faire la demande de subvention de 20 % au titre de la D.E.T.R sur un montant de travaux HT de 585 760,00 €

IV – RENOUELEMENT DE RESEAU d'AEP 2023 -2027 – RUE HENRY-DE-LUR-SALUCES – PREIGNAC – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical le projet de travaux de renouvellement de réseaux d'AEP dans le bourg de la commune de PREIGNAC afin de lutter contre les pertes en eau et de maintenir son taux de renouvellement des réseaux élevé.

Un aménagement de bourg est prévu au niveau de la rue Henry De-Lur-Saluces sur la commune de Preignac. Le projet de renouvellement des réseaux d'AEP concerne l'ensemble des réseaux (canalisations principales et branchements) situés dans l'emprise du futur aménagement.

Le montant total des travaux pour cet aménagement s'élève à **59 866,10 € HT auquel s'ajoutent la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 5 148,48 €**. Le projet est susceptible de bénéficier d'aides de l'agence de l'Eau.

Afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, confirme ce projet, valide le montant HT/TTC de l'opération et autorise Monsieur le Président à faire la demande de subvention sur un montant de l'enveloppe financière HT de 65 014.58 € HT.

V – EFFACEMENT DE DETTES

A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide l'effacement de dettes proposées dans les états du SGC de La Réole, pour un montant cumulé de 3 386,75 €

Fin de la séance 18h30

